

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Ressources Milieux et Territoires
Bureau de la police de l'eau
4^{ème} étage – Aile B – Porte 36
2 rue Saint Sever
76032 ROUEN CEDEX

Réf. : RDN/AR/NB
Objet :
6007 – ZAC DU HALAGE
Autorisation loi sur l'eau

Rouen, le 27 juin 2019

Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 165 743 8419 4

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation dossier loi sur l'eau, nous tenons à apporter au vu des dernières études de gestion de la pollution, des compléments sur l'aménagement de la ZAC du Halage.

Les investigations réalisées sur les sols et les eaux souterraines du site ont mis en évidence la présence au droit de la bande technique et écologique de 2 zones principales impactées en composés azotés retrouvés sous différentes formes (ammonium, azotes Kjeldahl, nitrate, nitrite et urée) dans les milieux eau et sol.

Les mesures et les coûts de gestion des terres ont été appréhendés en fonction du plan d'aménagement initial de la ZAC du Halage. D'importantes évacuations de matériaux azotés sont nécessaires pour la réalisation du bassin hydraulique de la ZAC. Pour limiter les surcoûts d'évacuation et permettre le développement de la zone, une modification du plan d'aménagement de la bande technique écologique est nécessaire.

Cette modification consiste à aménager le bassin hydraulique en dehors des deux zones impactées en composés azotés tout en respectant l'équilibre des surfaces cessibles, écologiques et les principes de gestion hydraulique définis dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau. Le volume du bassin hydraulique de 6700 m³, le débit de fuite à 10 ls/ha et le positionnement du rejet en Seine sont maintenus. Le positionnement de la surverse est modifié.

Aussi, vous trouverez ci-joints les documents pour la complétude de notre dossier d'autorisation loi sur l'eau et nous vous remercions de bien vouloir les ajouter au dossier d'enquête publique :

- ★ Note de cadrage et principales orientations en termes de gestion de la pollution D.A17/48
- ★ Plan masse VRD de la ZAC
- ★ Plan de nivellement pour remblais PPRI
- ★ Les coupes du bassin et des noues hydrauliques
- ★ Le plan et les détails des aménagements paysagers et écologiques
- ★ Les profils en travers des voiries

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

R

Rémi de NIJS
Directeur Général Délégué

Affaire suivie par : Antoine RABIOT
Ligne directe : 02.32.81.69.21 / 06.78.95.28.28
Courriel : antoine.rabiot@rouen-normandie-amenagement.fr